

**COMPTE -RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019**  
**A 18 HEURES 30**

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le lundi 23 septembre 2019 à 18 Heures 30  
Salle de la Mairie

**PRESENTS** : M. BULINGE Jean-Paul, Maire, Mme REBOLLO Laurence, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme DENIS Isabelle, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. NOGIER Thierry, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme FAYAT Corinne, Mme SAUZON Chantal, Mme PEYROT Michèle, M. FROISSARD Jacques, Mme LEDUN Julie, M. VIDAL Serge, M. MENEROUX Franck

**ABSENT(S) EXCUSE(S)** : M. MAISONNAT Pierre 1<sup>er</sup> Adjoint (Pouvoir à M. BULINGE Jean-Paul), Mme BOSCH Isabelle (Pouvoir à Mme LEDUN Julie).

**ABSENT(S)** : M. GUICHARD Pierre

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme PEYROT Michèle

M. le Maire demande s'il y a des observations au sujet du compte-rendu de la séance du 29 juillet 2019. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité

**DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION :**

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire informe les conseillers de la décision suivante prise par délégation :

**Décision n° 11/2019** : Signature d'un contrat de location avec Madame DREVET Alberte

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE**  
**COMMUNE DE MAUVES / COMMUNE DE LA ROCHE DE GLUN**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande formulée par la Commune de la ROCHE DE GLUN relative à l'utilisation de la salle polyvalente par l'association le Basket Club Rochelin (BCR). Vu la disponibilité de la salle polyvalente les mardis de 17 H 00 à 20 H 30 et les mercredis de 09 H 00 à 12 H 00, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de la salle polyvalente « gymnase et vestiaires » avec la Commune de la ROCHE DE GLUN, représentée par son Maire, Monsieur CHABOUD. En contrepartie la Commune de la ROCHE DE GLUN s'engage à verser à la Commune de MAUVES la somme de 1.000 €.

**CREATION D'EMPLOI PERMANENT AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 3-3-5°, et 34,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, conformément aux dispositions fixées par l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, de créer un emploi d'Adjoint d'animation à temps non complet à raison de 26 heures par semaine pour préparer et assurer le service des repas à la cantine, assurer la garderie périscolaire, assurer l'entretien et l'hygiène des locaux de la cantine et du matériel. Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel en application de l'article 3-3 - 5°, de la loi du 26 janvier 1984, compte tenu du manque d'informations sur la pérennité de ce poste sur plusieurs années. Cet emploi est assimilé à un emploi de catégorie C. Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Adjoint d'animation, Echelle C1. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la proposition de Monsieur Le Maire.

## **Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET COMMUNE**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la décision modificative n° 3 du budget principal suivante :*

### **CREDITS A OUVRIR :**

CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
021	2128	149	<i>Autres agencements et aménagements de terrains</i>	<b>1884.00 €</b>
021	2138	195	<i>Autres constructions</i>	<b>122.00 €</b>
021	2188	049	<i>Autres immobilisations corporelles</i>	<b>290.00 €</b>

### **CREDITS A REDUIRE :**

CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
023	2315	116	<i>Installations, matériels et outillages techniques</i>	<b>1884.00 €</b>
021	2132	138	<i>Immeubles de rapport</i>	<b>122.00 €</b>
023	2313	112	<i>Constructions</i>	<b>290.00 €</b>

## **CONVENTION DE PARTENARIAT LIRE ET FAIRE LIRE ANNEE SCOLAIRE 2019/2020**

### **FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DE L'ARDECHE / COMMUNE DE MAUVES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il souhaite renouveler l'opération Lire et Faire Lire pour l'année scolaire 2019/2020 qui se traduit par la mise en place d'un atelier de lecture animé par des retraités bénévoles. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise en œuvre d'un programme culturel « Lire et Faire Lire » année scolaire 2019/2020 avec La Ligue de l'Enseignement « Fédération des Œuvres Laiques de l'Ardèche »

Il s'agit de deux interventions par mois de retraités bénévoles au sein de l'Ecole Publique classe maternelle moyennant une participation financière annuelle liée aux frais de fonctionnement et aux journées de formation d'un montant de 180 €.

### **PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 2 octobre 2018 fixant au 1<sup>er</sup> janvier 2019 la participation pour assainissement collectif à 550 € pour les constructions nouvelles et existantes soumises à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe au 1<sup>er</sup> janvier 2020 la participation pour assainissement collectif à 600 €.

### **MISE A DISPOSITION AUTORISATION D'URBANISME POUR PROJET BOULODROME**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de la société Anonyme d'Economie Mixte Locale « Energie Rhône vallée » proposant à la commune de Mauves d'équiper la toiture du futur Boulodrome d'une centrale photovoltaïque. Le coût de l'installation est pris en charge par la société d'économie mixte. Un dossier de demande de raccordement électrique auprès d'Enedis doit être déposé par la Société d'Economie Mixte Locale.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, met à disposition de la société Anonyme d'Economie Mixte Locale « Energie Rhône Vallée » l'autorisation d'urbanisme concernant le projet du Boulodrome afin de pouvoir déposer le projet auprès d'Enedis pour la demande de raccordement électrique.

### **EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE PARCELLE A745 – POSTE MONTAGNON - POMPAGE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour prévoir l'installation d'une pompe de relevage située à proximité de la parcelle A745 Poste MONTAGNON sur le domaine public, permettant l'évacuation des eaux de source qui se déversent actuellement en eau claire au niveau de la station d'épuration, il est nécessaire de procéder à une extension du réseau électrique.

Le montant des travaux est estimé à 5.839,48 € HT. La participation de la commune est de 1.459,87 € HT payable au SDE 07 en un seul versement

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande au SDE de réaliser les travaux d'extension du réseau électrique sur la parcelle.

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

### Communications de Mr le Maire :

- Présentation du bilan du Syndicat Mixte d'Energie (SDE) pour la période 2014 à 2020 ainsi que des subventions accordées par le Sde à la commune.
- Point presse prévu le lundi 30 septembre 2019 à 14h30 à Arche Agglo, site de Mercuriol Veauves, concernant le contrat de gestion des milieux alluviaux du Rhône 2019-2023, Franck Meneroux représentera la commune.
- L'édition 2020 TRGV ne sera pas reconduite sur la commune.
- Intervention des Brigades vertes durant 3 semaines pour l'entretien des ruisseaux et d'autres milieux naturels.

### Communication de Isabelle DENIS :

- Intervention au sein des 2 écoles de la prévention routière le 18 octobre 2019.

### Communication de Julie LEDUN :

- Souligne les problèmes persistants des transports scolaires pour les enfants scolarisés sur Tournon (manque de place, absence de cars, problème d'horaire, manque d'informations), Franck MENEROUX propose de solliciter une rencontre avec Arche Agglo en charge des transports scolaires.

### Communication de Serge VIDAL :

- Le nettoyage et le retrait du balisage des parcours suite aux différentes manifestations n'ont pas été faits correctement sur les hauteurs de Mauves.

### Communication de Franck MENEROUX :

- Arche Agglo sera désormais le guichet unique pour la politique de l'habitat, les habitants pourront ainsi se renseigner auprès de la communauté de communes lors de permanences.

### Communication de Michèle PEYROT :

- La réunion de la commission de communication est fixée le mardi 01 octobre 2019 à 18h.

### Communications de Laurence REBOLLO :

- L'opération semaine BLEUE présentera à la salle des Pénitents le 07 octobre 2019 une exposition sur les jouets et les outils anciens, les enfants de CM1 et CM2 se rendront à l'exposition.
- Le 19 octobre : Fête de l'alambic.
- Le 16 novembre : Soupe au lard avec le Seven group sur réservation.
- Le 30 novembre : Concert de musique Celte.
- Le 6 décembre : Repas des Anciens

### Communication de Jacques FROISSARD :

- Les tables de la salle St Joseph doivent être remises en place après le passage des associations, pour l'intervention de Jacques Froissard le soir pour le soutien aux devoirs.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 00**